

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2020

Présents : JL Martin, A Rixte, N Fontany, R Givaudan, A Milési, R Maurin, G Mentzer, P Fabre, G Gosselin, B Jouve, A Gentil, I Mejean, S Ravier, JP Mazel, D Amédéo, MN Albelda, P Gaillard, P Théolas

Absents : A Buffet

Date de convocation : 21 juillet 2020

Secrétaire de séance : Nicole Fontany

Séance ouverte à 18h30

Monsieur le Maire souligne le rythme assez soutenu et la fréquence des séances du Conseil Municipal. L'épidémie de Covid-19 a fait perdre beaucoup de temps sur l'avancement des affaires municipales et il faut désormais rattraper le temps perdu.
Il remercie cette équipe dynamique pour leur implication.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Acquisition d'une partie des parcelles AM 249 et 250 – projet de création d'un parking pour les riverains du chemin de la Merluche
- Inscription des actions dans le contrat de bassin versant du Lez

Accord unanime de l'assemblée.

Mise au vote du procès verbal de la séance du 10 juillet 2020

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 10 juillet 2020.

Composition des commissions extra-municipales

Par délibération en date du 11 juin dernier, le Conseil Municipal a créé les commissions extra-municipales suivantes :

- Culture/Salle d'expo
- Sport/Jeunesse
- Commerce/Artisanat/Tourisme
- Agriculture/Bois Communaux
- Sécurité/Accessibilité/Plan des risques
- Finances
- Environnement/Développement durable/ Ecologie/Fleurissement

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet la création de commissions extra-municipales consultatives, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal.

Afin d'être plus efficaces et réactives, ces commissions ont été limitées en nombre de participants. Les inscriptions se sont clôturées le 15 juillet dernier.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les extra-municipaux inscrits dans chaque commission et propose de voter sur leur composition en respectant le nombre limitativement fixé.

Chaque conseiller dispose d'un bulletin de vote pour les commissions où un arbitrage est nécessaire. Sur chaque bulletin sont mentionnées toutes les personnes inscrites, le conseiller devant conserver au maximum le nombre limitativement fixé (barrer les personnes non retenues).

Le classement des personnes est fait en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les personnes « en grisées » sont inscrites à plusieurs commissions.

Après un vote à bulletin secret, les personnes ayant obtenu le plus de voix pourront intégrer les commissions extra-municipales.

| COMMISSION | CANDIDATS | VOIX |
|--|---------------------------------|--------------------------------------|
| CULTURE / SALLE EXPO (5) | SEAUVE Muriel | PAS D'ARBITRAGE ELUS D'OFFICE |
| | AUTIER Marie-Aline | |
| | SAUVAGE Dominique | |
| | MOURA Sébastien | |
| | JOURDAN Damien | |
| SPORT/JEUNESSE (5) | VIGNE Marjorie | 18 |
| | MONTALON Vincent | 18 |
| | MOURA Sébastien | 9 |
| | DANNA Denis | 17 |
| | CLEMENT Hugues | 11 |
| | BOUTEILLON Adeline | 17 |
| COMMERCE/ARTISANAT/TOURISME (7) | CROIZAT Fabrice | PAS D'ARBITRAGE ELUS D'OFFICE |
| | MAURIN Frédéric | |
| | SEAUVE Muriel | |
| | RIBET David | |
| | MOURA Sébastien | |
| | CLEMENT Virginie | |
| AGRICULTURE/BOIS COMMUNAUX (5) | SEAUVE Muriel | PAS D'ARBITRAGE ELUS D'OFFICE |
| | MARSEILLE Jean-Marc | |
| SECURITE/ACCESSIBILITE/PLAN DES RISQUES (6) | BIOLLEY Philippe | PAS D'ARBITRAGE ELUS D'OFFICE |
| | BERGER Loetitia | |
| | MOURA Sébastien | |
| | DANNA Denis | |
| | BOUTEILLON Muriel | |
| FINANCES (7) | AUTIER Marie-Aline | PAS D'ARBITRAGE ELUS D'OFFICE |
| | DRION Elodie | |
| ENVIRONNEMENT/ DEVELOPPEMENT DURABLE/ECOLOGIE/FLEURISSEMENT (6) | VIGNE Marjorie | 18 |
| | SEAUVE Muriel | 1 |
| | MALZAC Jean-François | 18 |
| | BERGER Jean-Paul | 15 |
| | MOURA Sébastien | 2 |

| | |
|------------------------|----|
| FIGUET Emeric | 17 |
| CLEMENT Hugues | 2 |
| BOISSIER Jean-François | 16 |
| GLAZEWSKI Fabienne | 3 |
| GUILBERT Jean-Marc | 16 |

La composition des commissions extra-municipales se présente donc ainsi :

| | CULTURE SALLE EXPO | SPORT JEUNESSE | COMMERCE ARTISANAT TOURISME | AGRICULTURE BOIS COMMUNAUX | SECURITE ACCESSIBILITE PLAN des RISQUES | FINANCES | ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ECOLOGIE FLEURISSEMENT |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|-----------------------|--|
| ADJOINT(E) REFERENT | Robert GIVAUDAN | Rémi MAURIN | Nicole FONTANY | Abel RIXTE | Robert GIVAUDAN | Anaïs MILESI | Anaïs MILESI |
| ELU(E) | Nicole FONTANY | Anaïs MILESI | Damien AMEDEO | Patrick THEOLAS | Nicole FONTANY | Nicole FONTANY | Jean Paul MAZEL |
| ELU(E) | Guy MENTZER | Nicole FONTANY | Pascale GAILLARD | Jean Paul MAZEL | Marie Noëlle ALBELDA | Jean Paul MAZEL | Anne GENTIL |
| ELU(E) | Béatrice JOUVE | Damien AMEDEO | Béatrice JOUVE | Séverine RAVIER | Pierre FABRE | Rémi MAURIN | Guy MENTZER |
| ELU(E) | Geneviève GOSELIN | Robert GIVAUDAN | Isabelle MEJEAN | Anne GENTIL | Rémi MAURIN | Isabelle MEJEAN | Abel RIXTE |
| ELU(E) | | | Jean Paul MAZEL | | Pascale GAILLARD | Anne GENTIL | Geneviève GOSELIN |
| ELU(E) | | | Guy MENTZER | | | Abel RIXTE | |
| EXTRA MUNICIPAUX | Muriel SEAUVE | Marjorie VIGNE | Fabrice CROIZAT | Muriel SEAUVE | Philippe BIOLLEY | Marie-Aline AUTIER | Marjorie VIGNE |
| | Marie-Aline AUTIER | Vincent MONTALON | Frédéric MAURIN | Jean-Marc MARSEILLE | Loetitia BERGER | Elodie DRION | Jean-François MALZAC |
| | Dominique SAUVAGE | Denis DANNA | Muriel SEAUVE | | Sébastien MOURA | | Jean-Paul BERGER |
| | Sébastien MOURA | Hugues CLEMENT | David RIBET | | Denis DANNA | | Emeric FIGUET |
| | Damien JOURDAN | Adeline BOUTEILLON | Sébastien MOURA | | Muriel BOUTEILLON | | Jean-François BOISSIER |
| | | | Virginie CLEMENT | | | | Jean-Marc GUILBERT |
| | | | Philippe BIOLLEY | | | | |

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont apporté un intérêt particulier à la mise en place des commissions extra-municipales en se portant candidat dans une ou plusieurs d'entre elles. Monsieur le Maire fait part de son regret de ne pas pouvoir intégrer toutes ces personnes.

Monsieur le Maire s'adresse aux élus et plus particulièrement aux adjoints référents, il leur demande de réunir rapidement chaque commission. Cette première réunion va être l'occasion de se présenter, de connaître les attentes de chacun.

Anne Gentil propose de réaliser une note dans laquelle il sera formalisé le contenu de cette première réunion afin que chaque commission applique la même méthodologie.

Monsieur le Maire rajoute que la commission Finances se réunira en septembre pour faire le point sur l'état de consommation des crédits. Ce sera également l'occasion pour présenter aux nouveaux « élus » et extra-municipaux le fonctionnement d'un budget communal.

Monsieur le Maire revient également sur la journée embellissement créée par la commission environnement lors du précédent mandat. A l'initiative de Margaret Charbonnier et Chantal Soureillat, elle permettait à tous de s'investir le temps d'une journée pour le village. C'est l'occasion de partager de bons moments, de faire des rencontres tout en participant à une bonne action.

| |
|---|
| Tarifs restaurant scolaire – année 2020-2021 |
|---|

Dossier présenté par Rémi Maurin, adjoint chargé des affaires scolaires.

Depuis la rentrée scolaire 2012, la tarification des repas du restaurant scolaire est modulée en fonction du Quotient Familial avec pour objectif une meilleure répartition de la contribution financière des familles selon leurs revenus.

Les prix ainsi pratiqués pour l'année 2019/2020 étaient les suivants :

- QF de 0 à 504 = 2.20€
- QF de 505 à 800 = 3.63€
- QF de 801 à 1000 = 3.87€
- QF de 1001 à 1500 = 4.09 €
- QF à partir de 1501 et au-dessus = 4.41€
- Extérieur avec participation de la commune de résidence : application du QF
- Extérieur sans participation de la commune de résidence : 4.41 €
- Repas de Noël : 4 €
- Repas Adultes : 6.50 €
- Pénalité de retard de paiement = 10 €

Résultats de l'année écoulée :

| | Nombre | % | Tarifs | Total |
|-------------------------------|--------------|---------------|--------|------------------|
| Repas enfants | 1539 | 20.26 | 2.20 | 3 385.80 |
| Repas enfants | 1464 | 19.27 | 3.63 | 5 314.32 |
| Repas enfants | 1666 | 21.93 | 3.87 | 6 447.42 |
| Repas enfants | 957 | 12.60 | 4.09 | 3 914.13 |
| Repas enfants | 1858 | 24.45 | 4.41 | 8 193.78 |
| Repas de Noël Enfants et Elus | 114 | 1.50 | 4.00 | 456.00 |
| Remboursements divers | | | | - 273.71 |
| Total | 7 598 | 100.00 | | 27 437.74 |

Encaissement moyen d'un repas = 3.61 €

Dépenses alimentaires = 18 039.90 € (pour mémoire 31 005.85 € année 2019/2020)

Coût d'un repas (uniquement basé sur les denrées) = 2,37€

Personnel cantine = 40 000 €/an

Pour mémoire (Téléphone, Electricité, Produits d'entretien, Analyses, Réparation matériel)

Coût de revient : 7.64 €

L'année dernière, il avait été décidé d'appliquer une augmentation de tarif équivalente au taux d'inflation soit 1.20 %.

L'inflation de juin 2019 à juin 2020 est de 0.20 %. L'application du taux d'inflation de 0.20% a un impact quasi nul sur les tarifs déjà en vigueur.

Compte tenu du taux d'inflation très bas, de la crise sans précédent que de nombreux ménages ont subie avec pour conséquence des pertes de revenus pour certains d'entre eux,

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

Suite à une réflexion d'Anne Gentil, il est précisé que la commune « supporte » environ 30 000 € par an pour le restaurant scolaire soit un montant presque équivalent au montant perçu par les recettes des ventes de tickets. Le coût du restaurant scolaire est supporté pour moitié par la commune et pour l'autre moitié par les parents.

Rémi Maurin précise qu'il faut y rajouter le coût supporté pour le service de garderie (matin et soir) qui est totalement gratuit pour les familles.

Monsieur le Maire précise ensuite que Taulignan est une des rares communes du secteur où le repas du restaurant scolaire est confectionné sur place par une cuisinière.

Cet effort financier non négligeable pour la collectivité répond au principe de solidarité, une partie des impôts locaux versés par tous les contribuables servent à financer un service utilisé seulement par une partie d'entre eux. Un effort consenti pour le bien-être de nos enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 qui se présentent comme suit :

| | | |
|---|---|--------|
| QF de 0 à 504 | = | 2.20€ |
| QF de 505 à 800 | = | 3.63€ |
| QF de 801 à 1000 | = | 3.87€ |
| QF de 1001 à 1500 | = | 4.09 € |
| QF à partir de 1501 et au-dessus | = | 4.41€ |
| Extérieur avec participation de la commune de résidence : application du QF | | |
| Extérieur sans participation de la commune de résidence : 4.41 € | | |
| Repas de Noël : 4 € | | |
| Repas Adultes : 6.50 € | | |
| Pénalité de retard de paiement = 10 € | | |

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur (article L.2121-8 du CGCT).

Cette formalité est imposée par la loi.

Applicable auparavant uniquement aux communes de 3 500 habitants et plus, cette mesure concerne, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, les communes de 1 000 habitants et plus.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Chaque conseiller a eu connaissance du projet de règlement intérieur avant la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du conseil municipal de Taulignan tel qu'il a été présenté et précise qu'il sera applicable à partir du 1^{er} août 2020 et pour toute la durée du mandat.

| |
|---|
| Acquisition d'une partie des parcelles AM 249 et 250 – projet de création d'un parking pour les riverains du chemin de la Merluche |
|---|

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Georges MEYGRET a accepté de rétrocéder à la commune pour l'euro symbolique, une partie des parcelles AM 249 et AM 250 pour une surface de 100 m² environ (cf plan ci-dessous).

La commune pourra ainsi créer un espace de stationnement pour les riverains du chemin de la Merluche (6/7 places de stationnements) puisqu'il s'agit d'un réel problème dans ce quartier.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Georges MEYGRET va procéder au bornage et au détachement de la parcelle à ses frais.

La commune prendra quant à elle, les frais d'actes notariés et le mur de soutènement.

Afin d'officialiser cette décision au plus tôt, Monsieur le Maire précise qu'une promesse de vente devra être faite dans la semaine avant la fermeture pour congés de l'étude notariale.

Il remercie Monsieur Georges MEYGRET qui a entendu nos préoccupations et qui a répondu favorablement à notre demande.

Monsieur le Maire remercie également Abel Rixte, Premier Adjoint, qui l'a accompagné dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une partie des parcelles AM 249 et AM 250 pour une superficie de 100 m² appartenant à Monsieur Georges MEYGRET pour la création d'une aire de stationnement pour les riverains du chemin de la Merluche. Il précise que Monsieur Georges MEYGRET prendra à sa charge les frais de bornage et de détachement et que la commune prendra les frais d'acte notarié à sa charge. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Cette démarche globale vise à rassembler les différents acteurs pour répondre aux enjeux de l'eau sur notre territoire.

La commune de Taulignan a souhaité s'associer à cette démarche et a inscrit 3 actions au contrat :

1. Fiche action amélioration des rendements de réseaux AEP

Lors de recherches nocturnes de fuites, trois fuites ont été découvertes sur un même tronçon représentant un débit de 88 m³/jour soit : 32 120 m³/an. Ce débit de fuite représente 45% du débit de fuite présent sur le bas service village. Ce réseau est sujet à des casses fréquentes.

L'opération consiste à renouveler 800 ml de DN50 PVC posés en 1975 et 1980 sur la route de Grillon. Ces travaux très urgents seraient menés dès 2020.

Coût 179 000 € HT qui peut être financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau et 20% par le Département.

2. Fiche action travaux sur les ouvrages de production et de stockage AEP

Le service AEP géré en régie communale compte environ 700 abonnés. Il est assuré par plusieurs ressources :

- Un captage principal du Plan des Seigneurs
- Des captages secondaires : Charroux, Jacomet, la Chèvre, la Graille
- Un pompage principal : pompage du Lez
- Un pompage d'appoint : forage de la Berre

Le stockage est assuré par 3 réservoirs.

Les travaux proposés consistent à créer ou mettre aux normes les clôtures, procédure DUP, remplacement des échelles d'accès, création de compteur sur la production, remplacement des capot foug, remplacement des compteurs, remplacement des vannes de vidange.

Les travaux proposés consistent à réhabiliter le génie civil extérieur (fissures, humidité sur les murs) et à mettre en conformité les échelles de cuves, à mettre en place des télésurveillances et alarme anti-intrusion.

Coût 126 500 € HT qui peut être financé à hauteur de 20% par le Département (phasage des travaux sur 2021-2022)

De plus, ces travaux sont éligibles aux aides spécifiques de l'enveloppe ZRR mais dépendent des disponibilités des fonds de cette enveloppe au moment du dépôt du dossier de demande de subvention.

3. Fiche action travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement

La station d'épuration de Taulignan a été mise en service en 1991, sa capacité est de 1350 EH avec un débit nominal par temps sec de 225 m³ jour. Le réseau draine des quantités d'eaux parasites permanentes relativement importantes, avec en moyenne 140m³/jour d'eaux claires, soit 55% du débit total.

Il a ainsi été identifié des conduites à renouveler de manière prioritaire : Route de Montélimar, Avenue Jacques Moison et Grange Rouge.

Coût 250 000 € HT qui peut être financé à hauteur de 20% par le Département et pris en charge par l'enveloppe ZRR en fonction des disponibilités des fonds (phasage des travaux sur 2020-2021-2022).

Suite à une demande de Guy Mentzer, Abel Rixte précise que les eaux claires sont les eaux pluviales qui entrent dans les canalisations au travers des fissures présentes sur les réseaux d'assainissement. Ces eaux claires arrivent dans la STEP et prennent la place des eaux usées qui devraient être traitées.

Abel Rixte rajoute que ces analyses ont été faites en juin 2018 lors de forts épisodes pluvieux, ce qui a certainement dû fausser les interprétations.

Abel Rixte regrette que nous soyons accompagnés qu'à hauteur de 20%, il espère prétendre à plus de financements dans le cadre des travaux issus du schéma directeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'inscription de ces 3 fiches actions portées par la commune dans le contrat de bassin versant du Lez et mandate le Maire ou le Premier Adjoint aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Dossiers divers

- L'association Arts et Culture propose une exposition à la Chapelle du Pradou intitulée « Petits Formats », elle rassemble 11 artistes de disciplines différentes avec pour unique contrainte le format de l'œuvre. Cette exposition se déroulera du 1^{er} au 30 août, ouvert du mercredi au dimanche de 10h à 12h et de 15h à 18h30. Un grand merci à Guy Mentzer, le président, à toute son équipe ainsi qu'aux élus qui se sont mobilisés dans l'organisation de cet événement et notamment Jean-Paul Mazel. Notre village est heureux de proposer une animation en cette période de crise sanitaire. La configuration des lieux permettra de mettre en œuvre toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité et la santé des visiteurs (limitation du nombre de personnes, sens de circulation, gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire...). La presse est conviée le samedi 1^{er} août à 18 heures malheureusement un vernissage ne pourra pas se tenir compte tenu des conditions actuelles liées à l'épidémie.
Monsieur le Maire rajoute que le nombre de clusters qui progresse chaque jour nous conforte dans notre choix d'annuler d'importantes manifestations qui auraient dû avoir lieu cet été. De nombreuses communes voisines ont pris la même décision.
- Un grand merci au Président de l'amicale des boules taulignanaises et à ses adhérents qui ont engagé, à la sortie du confinement, des travaux de réhabilitation des jeux de boules (maçonnerie, peinture, pose d'un grillage). La mairie a pris en charge financièrement l'achat des matériaux et des bénévoles de l'association se sont chargés des travaux. Le résultat est magnifique, cette partie maintenant rénovée finit l'ensemble sportif et de loisirs.
- Le marché artisanal organisé par l'association « La balade des artisans » se déroulera le mercredi 29 juillet et le jeudi 13 août sur la place du 11 novembre dans le respect des règles sanitaires avec la même configuration que celle du marché hebdomadaire.
- Le mercredi 2 septembre, le Tour de France traversera notre village pour l'étape reliant GAP à PRIVAS. Notre commune s'est portée candidate pour accueillir le point presse ; c'est avec un immense honneur que nous recevrons donc le lundi 31 août le point presse à la salle des fêtes. Monsieur le Maire remercie le capitaine de gendarmerie de Nyons qui a donné la priorité à notre commune. Seront présents les journalistes du Tour de France ainsi que des officiels soit environ 40 personnes accueillies à la salle des fêtes dans le strict respect des gestes barrières.

- Le mardi 8 septembre, le Tour féminin cycliste traversera la commune dans l'après-midi, les coureurs arriveront de Montbrison sur Lez pour se diriger vers Salles sous-bois. La circulation sera autorisée pendant le passage des coureurs.
- La commission réseaux voirie se réunira le jeudi 30 juillet à 18 heures pour présenter aux riverains le projet d'aménagement de la rue des angles.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h45

Le Maire,

Jean-Louis MARTIN

